

## Natures et types d'épreuves

Les épreuves de contrôle des connaissances peuvent être de nature différente au sein d'une UE, ou d'un EC :

- examen écrit, examen oral, travaux pratiques...

On peut également décomposer chaque nature d'épreuve et notamment les épreuves écrites selon les types qu'ils peuvent prendre :

Examen écrit : QCM, commentaire, analyse bibliographique, rapport ...

Examen oral : soutenance d'un rapport, exposé, interrogation ...

Un examen, portant sur un même enseignement dispensé sur plusieurs sites doit être de même nature et de même type.

## CT/CC/CCI

**- Modes de contrôle :**

**Le contrôle des connaissances peut être :**

- terminal

- continu

- une combinaison continu / terminal

- continu intégral

**CT :** Dans le cadre du contrôle

terminal, l'épreuve se déroule à la fin des enseignements sur lesquels elle porte, ou à la fin du semestre. Le contrôle terminal peut être effectué sous forme d'examen écrit ou oral, compte rendu, devoir à remettre à l'enseignant, exposé...

La date, l'heure, le lieu de l'épreuve en contrôle terminal doivent faire l'objet d'un affichage (web ou physique) 15 jours avant l'épreuve aux étudiants

Nota :

Le CT : il désigne le contrôle terminal organisé en dehors de la session officielle des examens.

L'ET : il désigne l'examen terminal organisé au sein de la session officielle des examens.

**CC :** Le contrôle continu doit s'apprécier en fonction du nombre d'épreuves au sein d'une UE.

Pour être considéré comme continu, le contrôle des connaissances doit comporter au moins 3 épreuves pour une UE de 3 crédits et au moins 4 épreuves au-delà de 3 crédits (hors UE spécifique de type stage ou projet).

Le contrôle continu peut être effectué sous forme d'examen écrit ou oral, compte rendu, devoir à remettre à l'enseignant, exposé...

Une épreuve de contrôle continu ne fait pas l'objet de convocation si elle a lieu pendant une heure d'enseignement.

La date, l'heure, le lieu de l'épreuve de contrôle continu qui se déroule en dehors d'une heure d'enseignement doit faire l'objet d'un affichage (web ou physique) 15 jours avant les épreuves.

Tous les étudiants qui suivent un même enseignement doivent être évalués par le même nombre d'épreuves.

**CCI :** Lorsqu'au sein d'une année de Licence, tous les enseignements sont évalués en contrôle continu, ce mode de contrôle est alors appelé contrôle continu intégral.

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements, ce qui rend inutile le recours à des sessions terminales d'examens.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE. La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Une épreuve de contrôle continu intégral ne fait pas l'objet de convocation si elle a lieu pendant une heure d'enseignement.

La date, l'heure, le lieu de l'épreuve de contrôle continu intégral qui se déroule en dehors d'une heure d'enseignement doit faire l'objet d'un affichage (web ou physique) 15 jours avant les épreuves.

Des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à statut particulier (voir Modalités spécifiques et régimes spéciaux).

L'élément de base de l'évaluation et de la compensation est l'UE. Un minimum de quatre notes par UE est exigible, aucune note ne pouvant contribuer pour plus de 40% de la moyenne de l'UE. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Chaque épreuve doit être corrigée dans un délai raisonnable, et en tout état de cause avant l'évaluation suivante. Elle fait l'objet d'une correction selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Tous les étudiants qui suivent un même enseignement doivent être évalués par le même nombre d'épreuves.

Intitulé du diplôme

**Parcours Maths**

Composante(s) concernées

**FST**

N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1 ou unique si Contrôle continu intégral				RSE	Session 2			RSE	Paramétrage APOGEE							
						Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée		Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée		Barème	Note plancher	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
<b>Semestre 7</b>																						
S7	7KUMFN26	UE	MF701 Connaissance du système éducatif et des publics scolaires 1	3	3	ET	Ecrit	1	2 heures		Oral	1	20 mns		sur 20		non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	10
S7	7KU2EN01	UE	UE Math701 Eléments approfondis en algèbre et géométrie 1	8	8												oui	5	10	oui	oui	10
S7	7KU2EN01	EC	EC1: tronc commun en algèbre, en géométrie et en informatique		4	CC	Ecrit/Oral	2 ou plus	5h maximum		Ecrit ou oral	1	2h maximum		sur 20		non				oui	10
S7	7KU2EN01	EC	EC2: compléments en algèbre et en géométrie		4	CC	Ecrit/Oral	2 ou plus	5h maximum		Ecrit ou oral	1	2h maximum		sur 20		non				oui	10
S7	7KU2EN01	EC	EC3 : compléments en informatique		4	CC	Ecrit/Oral	2 ou plus	5h maximum		Ecrit ou oral	1	2h maximum		sur 20		non				oui	10
S7	7KU2EN02	UE	UE Math702 Eléments approfondis en analyse et probabilités 1	8	8												oui	5	10	oui	oui	10
S7	7KU2EN02	EC	EC1: tronc commun en analyse, en probabilités et en informatique		4	CC	Ecrit/Oral	2 ou plus	5h maximum		Ecrit ou oral	1	2h maximum		sur 20		non				oui	10
S7	7KU2EN02	EC	EC2: compléments en analyse et en probabilités		4	CC	Ecrit/Oral	2 ou plus	5h maximum		Ecrit ou oral	1	2h maximum		sur 20		non				oui	10
S7	7KU2EN02	EC	EC3 : compléments en informatique		4	CC	Ecrit/Oral	2 ou plus	5h maximum		Ecrit ou oral	1	2h maximum		sur 20		non				oui	10
S7	7KE2EN01	UE	Résolution de problèmes en mathématiques et TICE 1														oui	5	10	oui	oui	10
S7	7KE2EN01	EC	TICE pour les mathématiques 1	2	2	EA	Ecrit : TP	1	max 2h		Ecrit ou oral	1	2h maximum		sur 20		non			oui	oui	10
S7	?	EC	Culture numérique nécessaire à l'exercice du métier	1	1	EA	travaux à remettre	1			Travaux	1					non				oui	10
S7	7KE2EN02	EC	Résolution de problèmes	5	5	CC	Ecrit et/ou oral	2 à 5	1h		Ecrit	1	2h maximum		sur 20		non				oui	10
S7	7KU2EN04	UE	UE704 Stage de recherche	3	3	EA	Ecrit et/ou oral	1	résumé d'article à présenter ou recherche bibliographique		Ecrit ou oral	1	1h maximum		sur 20		oui	5	10	oui	oui	10
<b>Semestre 8</b>																						
S8	8KUMFN26	UE	MF801 Connaissance du système éducatif et des publics scolaires 2	3	3	CC	Ecrit et oral	2		1 écrit de 1h	Oral	1	20mns		sur 20		non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	10
S8	8KU2EN11	UE	UE801 Eléments approfondis en algèbre et en géométrie 2	7	7												oui	5	10	oui	oui	10
S8	8KU2EN11	EC	EC1: tronc commun en algèbre, en géométrie et en informatique		5	CC	Ecrit/Oral	2 ou plus	5h maximum		Ecrit ou oral	1	2h maximum		sur 20		non				oui	10
S8	8KU2EN11	EC	EC2: compléments en algèbre et en géométrie		2	CC	Ecrit/Oral	2 ou plus	5h maximum		Ecrit ou oral	1	2h maximum		sur 20		non				oui	10
S8	8KU2EN11	EC	EC3 : compléments en informatique		2	CC	Ecrit/Oral	2 ou plus	5h maximum		Ecrit ou oral	1	2h maximum		sur 20		non				oui	10
S8	8KU2EN12	UE	UE802 Eléments approfondis en analyse et en probabilités 2	7	7												oui	5	10	oui	oui	10
S8	8KU2EN12	EC	EC1: tronc commun en analyse, en probabilités et en informatique		5	CC	Ecrit/Oral	2 ou plus	5h maximum		Ecrit ou oral	1	2h maximum		sur 20		non				oui	10
S8	8KU2EN12	EC	EC2: compléments en analyse et en probabilités		2	CC	Ecrit/Oral	2 ou plus	5h maximum		Ecrit ou oral	1	2h maximum		sur 20		non				oui	10
S8	8KU2EN12	EC	EC3 : compléments en informatique		2	CC	Ecrit/Oral	2 ou plus	5h maximum		Ecrit ou oral	1	2h maximum		sur 20		non				oui	10
S8	8KU2EN02	UE	UE802 Expériences professionnelles en établissement et analyse de pratiques professionnelles	4	4	EA	Ecrit et ou Oral		petit rapport à rédiger		oral	1	1h maximum		sur 20	6	oui	5	10	oui	oui	10
S8	8KE2EN01	UE	Résolution de problèmes en mathématiques et TICE 2	4	4												oui	5	10	oui	oui	10
S8	8KE2EN01	EC	TICE pour les mathématiques 2		1	EA	Ecrit: TP	1	max 3h		Ecrit	1	2h maximum		sur 20		non				oui	10
S8	8KE2EN01	EC	Culture numérique nécessaire à l'exercice du métier		1	EA	travaux à remettre	1			Travaux	1			sur 20		non					10
S8	8KE2EN02	EC	Résolution de problèmes		2	CC	Ecrit et/ou oral	3	1h		Ecrit	1	2h maximum		sur 20		non				oui	10
S8	8KU2EN03	UE	UE803 Langues étrangères	2	2	CC	écrit et/ou oral	2	30 min à 2h		Ecrit ou oral	1	2h maximum		sur 20		oui	5	10	oui	oui	10
S8	8KU2EN14	UE	UE804 Stage de recherche	3	3	EA	Ecrit et/ou oral	1	résumé d'article à présenter ou recherche bibliographique		Ecrit ou oral	1	1h maximum		sur 20		oui	5	10	oui	oui	10

Intitulé du  
diplôme

**M2 MEEF 2D PEA PARCOURS**

 Composante(s)  
concernées

**FST**

Nature Élément	Code	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1 ou unique si Contrôle continu intégral					Session 2				Paramétrage APOGEE					
					Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve(s)	Nombre d'épreuves	Durée	RSE	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	RSE	Barème	Note plancher	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation
<b>Semestre 9</b>																			
UE		UE 901 - Agir au sein de la communauté éducative. L'adaptation de l'action éducative	3	3	EA	Travaux	1			Travaux				Sur 20		Oui	5 ans	10	
ue		UE 902 - Stage en alternance et analyse de pratiques professionnelles	13	13												Oui	5	10	Oui
EC		EC1 : Posture réflexive en sciences et méthodologie du mémoire professionnel		4	EA	Rapport d'étape				Dossier	1			Sur 20		Non			
EC		EC2: Culture numérique nécessaire à l'exercice du métier		1	EA	Travaux	au moins 1			Travaux	au moins 1			Sur 20		Oui	5	10	oui
EC		EC3: Analyse de pratiques professionnelles PEA		8	EA	Dossier et ou oral				oral	1	1h max		Sur 20	6	Non			
UE		Math901 - Didactique des mathématiques	10	10	EA	Ecrit et/ou oral	1	2h max		Ecrit et/ou oral	1	2h max		Sur 20		Oui	5	10	Oui
UE		Math902 - TICE	4	4	EA	Ecrit et/ou rapport	1	1h max		Ecrit	1	1h max		Sur 20		Oui	5 ans	10	Oui
<b>SEMESTRE 10</b>																			
UE	1001	Les défis de l'école. Analyse de problématiques éducatives	3	3	EA	Travaux	1			Travaux				Sur 20		Oui	5	10	
UE	1002	Stage, analyse de pratiques professionnelles et mémoire	20													Oui	5	10	Oui
EC		EC2: Culture numérique nécessaire à l'exercice du métier		2	EA	Travaux	au moins 1			EA	Travaux	au moins 1		Sur 20		oui	5	10	oui
EC		EC3: Mémoire		10	EA	Mémoire et soutenance				une seule session				Sur 20	6	Non			
EC		EC4: Accompagnement de stage en responsabilité		8	EA	Dossier et ou oral				oral	1	1h max		Sur 20	6	Non			
UE	1003	Construire une démarche de recherche commune en sciences	3	3		Rapport, écrit et/ou oral				Oral ou écrit	1	30 min à 2 heures		Sur 20		Oui	5	10	Oui
UE	1004	Epistémologie et histoire des sciences	4	4	EA	Rapport et/ou oral	1	1h max		Ecrit ou oral	1	1h max		Sur 20		Oui	5	10	Oui
UE	1009	Langue étrangère (UE optionnelle)	2	2	EA	Ecrit et Oral	1	écrit 3h et oral 10 min	idem	Ecrit et oral	1	écrit 3h et oral 10 min		Sur 20		Oui	1 an	10	
UE	1010	C212e (UE optionnelle)	0											Sur 20		Oui	1 an	10	

Intitulé du diplôme

M2 MEEF 2D PEPA PARCOURS

Composante(s) concernées

FST

N° Semestre	Nature Élément	Code	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1 ou unique si Contrôle continu intégral					Session 2				Paramétrage APOGEE						
						Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée	RSE	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	RSE	Barème	Note plancher	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report
<b>Semestre 9</b>																					
S9	UE		UE 901 - Agir au sein de la communauté éducative. L'adaptation de l'action éducative	3	3	EA	Travaux	1			Travaux				Sur 20		Oui	1 an	10		
S9	UE		Stage en alternance et analyse de pratiques professionnelles	8	8																
S9	EC		EC2: Culture numérique nécessaire à l'exercice du métier		1	EA	Travaux	au moins 1			Travaux	au moins 1									
S9	EC		EC4: Analyse de pratiques professionnelles		7		Rapport et/ou oral				Oral	1	1h max		6						
S9	UE		Math901 - Didactique des mathématiques	10	10	EA	Ecrit et ou oral	1	2h max		Ecrit	1	2h max		Sur 20		Oui	1 an	10		
S9	UE		Math902 - Compléments en mathématiques	9	9	CC	Ecrit	2	2h max		Ecrit	1	2h max		Sur 20		Oui	1 an	10		
S9	EC		UE facultative de M1	0	0	UE non validante															
<b>SEMESTRE 10</b>																					
S10	UE	1001	Les défis de l'école. Analyse de problématiques éducatives	3	3	EA	Travaux	1			Travaux	1	2h		Sur 20		Oui	1 an	10		
S10	UE	1002	Stage en alternance et analyse de pratiques professionnelles et mémoire	11		EA	Ecrit et oral				Une seule session	oral pour le stage			Sur 20		Oui	1 an	10		
S10	EC		EC2: Culture numérique nécessaire à l'exercice du métier		1	EA	Travaux	au moins 1			EA	Travaux	au moins 1								
S10	EC		EC3: Mémoire		5	EA	Mémoire et soutenance	1			Une seule session				6						
S10	EC		EC5: Accompagnement de stage		5		rapport et/ou oral				oral	1	1h max		6						
S10	UE	UE	Epistémologie et histoire des sciences	4	4	EA	Ecrit, Rapport et/ou oral	1	1h max		Ecrit ou oral	1	1h max		Sur 20		Oui	1 an	10		
S9	UE	UE	Math902 - Compléments en mathématiques	12	12	CC	Ecrit	2	2h max		Ecrit	1	2h max		Sur 20		Oui	1 an	10		
S9	UE	EC	UE facultative de M1	0	0	UE non validante															
S10	UE	1009	Langue étrangère (UE optionnelle)	2	2	EA	Ecrit et Oral	1	écrit 3h et oral 10 min		Ecrit et oral	1	écrit 3h et oral 10 min		Sur 20		Oui	1 an	10		

## Sessions

Lorsque le contrôle des connaissances est organisé sous forme de contrôles terminaux, une deuxième session doit être prévue.

Seules les épreuves suivantes peuvent éventuellement ne faire l'objet que d'une seule et unique session :

note de travaux pratiques quand les conditions matérielles nécessaires au bon déroulement de l'examen ne peuvent être à nouveau réunies  
note de soutenance d'un rapport qui porte sur une sortie de terrain, un stage, etc ...

Le contrôle continu non intégral doit également faire l'objet d'une deuxième session qui peut ne comporter qu'une seule épreuve.

Lorsque le contrôle des connaissances est organisé sous la forme de contrôle continu intégral, il n'y a pas de deuxième session organisée.

Dans ce cas, le calendrier pédagogique des formations qui ont opté pour un contrôle continu intégral peut s'étaler sur une période plus longue

## Report/Conservation/Capitalisation

**Report** : une note peut être reportée de la 1ère à la 2ème session. C'est-à-dire que l'épreuve sur laquelle porte cette note ne sera pas repassée en 2ème session. Une note minimale de report doit être définie (par les MCC spécifiques).

**Conservation** : une note d'EC ne peut être conservée, s'il y a lieu, (cf modalités spécifiques) que pour une durée d'un an.

**Capitalisation** : la capitalisation concerne la note ET le résultat. Une UE validée (ou un EC validé qui porte des crédits) est définitivement acquise, capitalisable et transférable dans un autre parcours de formation.

**Un EC** est validé lorsque la note obtenue, par un examen ou une moyenne de plusieurs examens affectés de coefficients, est supérieure ou égale à 10/20.

**Une UE** est validée lorsque la note obtenue ou la moyenne pondérées des notes obtenues est supérieure ou égale à 10/20.

**Un semestre** est validé lorsque la note obtenue à ce semestre est supérieure ou égale à 10/20.

La note d'un semestre est obtenue en calculant une moyenne des UE qui le constituent, affectées de leurs coefficients.

Le semestre peut être validé :

- sans compensation entre les UE qui le composent, c'est-à-dire que toutes les UE du semestre sont validées avec chacune une note supérieure ou égale à 10/20.

- par compensation entre les UE qui le composent, c'est-à-dire que certaines UE ne sont pas validées avec une note égale ou supérieure à 10/20, mais la moyenne des UE du semestre affectées de leurs coefficients est supérieure ou égale à 10/20.

## MCC particulières au parcours mathématiques

### Le parcours mathématiques applique la compensation annuelle.

Dans le cadre du règlement propre à chaque mention, la compensation sera annuelle.

Sous réserve de l'existence de « notes planchers » (cf. paragraphe concerné), les règles suivantes s'appliquent :

Un semestre est validé lorsque la note obtenue à ce semestre est supérieure ou égale à 10/20.

La note d'un semestre est obtenue en calculant une moyenne des UE qui le constituent, affectées de leurs coefficients.

Le semestre peut être validé :

- sans compensation entre les UE qui le composent, c'est-à-dire que toutes les UE du semestre sont validées avec chacune une note supérieure ou égale à 10/20.

par compensation entre les UE qui le composent c'est-à-dire que certaines UE ne sont pas validées avec une note égale ou supérieure à 10/20, mais la moyenne des UE du semestre affectées de leurs coefficients est supérieure ou égale à 10/20 sous réserve de l'obtention de la note plancher aux UE concernées

Le résultat calculé peut alors être :

ADM si la note obtenue est  $>$  ou  $=$  à 10/20 et qu'aucune UE est inférieure à la note plancher

COMP si le semestre est  $<$  à 10/20 ET que la moyenne de l'année est  $>ou=$  à 10/20 (uniquement dans le cas d'une compensation annuelle et sous réserve de l'obtention de la note plancher aux UE concernées)

AJ si la note obtenue est  $<$  à 10/20 OU si les UE concernées sont en dessous de la note plancher

- DEF en cas d'absence (voir paragraphe Absences)

**Une UE est validée** lorsque la note obtenue ou la moyenne pondérée des notes obtenues est supérieure ou égale à 10/20.

Le résultat calculé peut alors être :

- ADM si la note obtenue est  $>$  ou  $=$  à 10/20

- COMP si la note obtenue est  $<$  à 10/20 mais que le semestre est validé : les ECTS à l'UE ne sont pas attribués

- AJ si la note obtenue est  $<$  à 10/20 et que le semestre n'est pas validé : les ECTS à l'UE ne sont pas attribués

- DEF en cas d'absence (voir paragraphe Absences)

**Un EC est validé** lorsque la note obtenue, par un examen ou une moyenne de plusieurs examens affectés de coefficients, est supérieure ou égale à 10/20.

La compensation est donc appliquée sous réserve de l'obtention de la note plancher aux UE concernées :

- au sein de l'UE, entre les différents EC ou entre les différentes épreuves de l'UE ;

- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre.

- en cas de compensation annuelle, au sein du niveau, entre les différentes UE de la même année de rattachement (M1 ou M2).